



**NOTE DE PRESENTATION
BREVE ET SYNTHETIQUE
BUDGET PRIMITIF 2026**

Centre Communal d'Action Sociale

La section de fonctionnement du Budget Primitif 2026 est constituée de la façon suivante :

DEPENSES		<i>Réalisé N -1 en €</i>	<i>Prévisions en €</i>
A.6238	Divers	4 439.41	10 709.44
A.65133	Secours d'urgence	118.82	5 000.00
	Total	4 558.23	15 709.44

RECETTES		<i>Réalisé N -1 en €</i>	<i>Prévisions en €</i>
A.002	Excédent reporté	8 980.95	10 709.44
A.70311	Concessions cimetièrè	2 286.72	2 000.00
A.74741	Subvention communale	3 000.00	3 000.00
A. 756	Libéralités reçues	1 000.00	0.00
	Total	15 267.67	15 709.44

Compte-tenu des dépenses inscrites au Budget Primitif 2026, l'équilibre est obtenu par :

- la reprise de l'excédent 2025,
- l'encaissement du tiers du produit des concessions cimetièrè,
- le versement d'une subvention communale,

Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L.5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.

Fait à Goderville, le 21 avril 2026,
Le Président,
Frédéric CARLIERE,

